

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 484/SLAG portant modification des articles 144 du code pénal et L 28 du code des postes et télécommunications (J.O.R.F. n° 126 du 31 mai 1972, page 5443) [promulguée par arrêté n° 484/SLAG du 28 juin 1972] .

n° 484/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
28 juin 1972

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro  
10 juillet 1972

### VISAS

**Vu** l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulguée dans le Territoire français des Afars et des Issas la loi n° 72-437 du 30 mai 1972 portant modification des articles 144 du code pénal et L 28 du code des postes et télécommunications (J.O.R.F. n° 126 du 31 mai 1972, p. 5443).

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

**G. THIERCY.**